

DOSSIER INSCRIPTION SST + FOSST / PAEFPS

A retourner signé et complet par **mail** : afsi.asso@gmail.com
ou par **voie postale** : AFSI – 16 BD DE LOUVAIN 13008 MARSEILLE
ou en main propre à un administrateur

DATES

ACTEUR SST : 19 et 20 Octobre 2018

FORMATEUR SST : 6 au 9 Novembre et du 20 au 23 Novembre 2018

PASSERELLE FORMATEUR (personnes titulaires d'une PAE) : 20 au 23 Novembre 2018

PAE FPS (formateur PSE 1 et PSE 2) : 26 au 30 Novembre 2018

HORAIRES : 9H00-12H00 // 13H30-17H30

PRE-REQUIS FORMATEUR SST (FOSST) :

-Avoir validé le module de de formation ouverte à distance VOIR VALIDÉ LE MODULE DE FOAD « ACQUÉRIR DES BASES EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNEL » SUR LE SITE DE L'INRS

référence @01001 (gratuit) Prévoir 10 heures d'autoformation.

<https://www.eformation-inrs.fr/inscription-formation/1>

-Être SST à jour.

PRE-REQUIS FORMATEUR PREMIERS-SECOURS (PAE FPS) :

-Être titulaire du PIC F (obtenue par équivalence avec le FOSST)

-Être titulaire et à jour de sa formation continue PSE 2

TARIFS : ACTEUR SST : 150€ (offert si inscription au FOSST)

FORMATEUR SST : 890€ (tarif BMP) / 990€ (tarif public)

PASSERELLE FOSST : 450 €

FORMATEUR 1^{er} SECOURS (PAE FPS) : 450€ (350€ si présent à la formation FOSST)

LIEU: Centre de Formation des Moniteurs Secouristes – Avenue ELLEON- LA VALBARELLE HECKEL- BAT M4 – 13011 MARSEILLE

REGLEMENT INTERIEUR DU STAGE

1) L'inscription est jugée définitive après la réception de l'ensemble des pièces demandée en annexe et l'encaissement du règlement.

2) Aucun remboursement ne peut être demandé en cas d'annulation ou d'échec au stage. En cas de force majeure (opex, décès, accident ou maladie grave.) le remboursement sera effectué à hauteur de 80 % de la somme initiale sur présentation d'un justificatif, la demande sera étudiée en conseil d'administration.

3) Absolument aucun retard ne sera toléré. De fait, aucune dérogation sur un retard prévisionnel, un départ avancé ou une absence ne seront tolérés. Merci de prendre vos dispositions sous peine d'ajournement. Les horaires sont fermes et devront être respectés.

4) Cette formation est diplômante et comprend des épreuves certificatives, nul ne peut être tenue responsable en cas d'échec ou d'ajournement et aucun remboursement ne pourra être demandé.

Nom et signature du stagiaire avec la mention « Lu et approuvé »

ANNEXE 1 - INSCRIPTION

Inscription : SST // FORMATEUR SST // PASSERELLE FSST // PAEFPS

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

LIEU DE NAISSANCE : DÉPARTEMENT :

ÊTES VOUS DÉJÀ SST ? NON

OUI n°FORPREV:..... DATE RECYCLAGE :

ADRESSE COMPLÈTE.....

.....

ADRESSE MAIL :

TÉLÉPHONE :

STATUT : CIVIL PERSONNEL BMP

SI BMP, CIS :

LISTE DES PIÈCES A TRANSMETTRE

PAIEMENT EN ESPÈCES OU PAR CHÈQUE A L'ORDRE DE « **AFSI** »

PHOTOCOPIE RECTO/VERSO D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ

RÈGLEMENT INTÉRIEUR SIGNÉ + ANNEXE 1 REMPLIE

POUR L'INSCRIPTION PAE FPS : COPIE DES DIPLOMES PSE2 ET FORMATION CONTINUE

*Dès que vous aurez validé le module INRS « CBP - ACQUERIR DES BASES EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNEL » Envoyez nous une copie. Il est impératif pour le 1^{er} jour du stage **sous peine d'ajournement.***

PARTIE RÉSERVÉE A L'AFSI

Dossier reçu le/...../.....

DOSSIER COMPLET RÈGLEMENT : ESPÈCES CHÈQUE n°.....